

Episode 4 : World Café

Compte rendu

les
fmr

LMAU
Agence Luc Malnati
Architectes - Urbanistes



Octobre 2020



TABLE DES MATIÈRES

1 - INTRODUCTION	4
Mise en contexte	4
2 - DÉMARCHE	5
Approche méthodologique	5
3 - RÉSULTATS	6
1. Structure urbaine, espaces publics, formes bâties	6
2. Paysage, environnement	8
3. Mobilité	9
4. Constructions, énergie	10
5. Programmation	12
4 - SCHÉMA D'INTENTIONS	13
Schéma d'intentions	13

ÉTAPE 3

Épisode 4 : World Café



Mise en contexte

L'épisode 4 a initié la troisième étape de l'étude, à savoir les ateliers «territoire» pour formaliser les principes directeurs.

Ces principes directeurs ont pour vocation de constituer une première base du cahier des charges en prévision de la suite du processus (procédure de mise en concurrence).

Le vendredi 16 octobre, les partenaires (représentants de la Commune du Grand-Saconnex et de l'Office cantonal de l'Urbanisme, principaux propriétaires) ainsi que les représentants des services techniques de l'État de Genève se sont réunis autour d'un «world café».

Les objectifs de cet atelier furent triples :

- Le prise de connaissance, par les participants, des différents items contenus dans la liste des principes directeurs, identifiés au prisme de la transition écologique ;
- Une validation, reformulation, apport de complément ou invalidation, par groupe, de ces différents items ;
- Une discussion autour du schéma d'intentions issus de l'étape 2 de l'étude : son contenu et sa forme.



Approche méthodologique

La liste des principes directeurs fut constituée en amont de cet atelier. La préparation de cette liste a consisté en un travail de mise en lien, par effets de miroirs : d'un côté, des principes généraux (étape 2 - ateliers «territoire»), et de l'autre, des leviers pour la transition écologique (étape 1 - «Workshop»).

Pour rappel, les principes généraux avaient été identifiés au fil de l'avancement de l'étude par trois groupes d'acteurs :

- Les partenaires : Etat de Genève, Commune du Grand-Saconnex, Caisse de prévoyance des fonctionnaires de polices et des établissements pénitentiaires, Fondation communale du Grand-Saconnex pour le logement ;
- La société civile : Habitants et riverains ;
- Le groupe technique : Représentants des différents services techniques de l'État de Genève.

Quant aux leviers pour la transition écologique, ils avaient été synthétisés dans le document des «fiches thématiques» issu du Transition Workshop 2020. Ces leviers mettaient en regard les éléments de contexte propres au quartier des Marronniers en les déclinant sous la forme d'objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre pour faire du quartier des Marronniers, un quartier écologique exemplaire à l'horizon 2030.

Le croisement de ces deux approches s'est formalisé en la constitution d'une base de cahier des charges orientée transition écologique et organisée en 5 grands axes :

1. Structure urbaine, espaces publics, formes bâties
2. Paysage, environnement
3. Mobilité
4. Constructions, énergie
5. Programmation

Dans le cadre de cet atelier, les partenaires ont été invités à travailler par groupe pour valider, invalider, compléter, reformuler ces principes directeurs. Les représentants des services techniques ont, quant à eux, joué le rôle de «satellites» en passant successivement de table en table pour apporter leur expertise. La restitution de ces réflexions s'est faite en plénière.

Ce compte rendu présente la première base du cahier des charges affiné et complété à l'issue des réflexions de cet atelier. Le schéma d'intentions figurant en page 13 illustre l'évolution de ces réflexions (cf. Comptes rendus épisode 2 et 3).

1 - STRUCTURE URBAINE, ESPACES PUBLICS, FORMES BÂTIES

HORS TRANSITION ÉCOLOGIQUE

GARANTIR UNE BONNE INTÉGRATION ET UN DIALOGUE AVEC LES PROJETS CONNEXES : CARANTEC, TRAM NATION – GRAND-SACONNEX

PRENDRE EN COMPTE LES RÉAMÉNAGEMENTS PRÉVUS LE LONG DE LA ROUTE DE FERNEY ET DE L'AXE TERROUX-SARASIN

STRUCTURER LES ESPACES PUBLICS EN RÉSEAUX

FAVORISER LA PERMÉABILITÉ DU SITE, TRAVAILLER SUR LES COUTURES URBAINES, TRAITER LES TRAVERSÉES (FERNEY, SARASIN)

REQUALIFIER L'ALLÉE DES MARRONNIERS COMME AXE PIÉTONS-VÉLO ET SON PROLONGEMENT VERS LA VILLA SARASIN (« AXE PARCS »)

ASSURER LA LIAISON PIÉTONNE AVEC LA CAMPAGNE DU CHÂTEAU EN S'APPUYANT SUR LE CONCEPT DE SEUIL ÉLABORÉ DANS LE CADRE DU PROJET TNGS, RÉACTIVER LE PORTAIL LE LONG DE LA CAMPAGNE DU CHÂTEAU

CRÉER UN NOUVEL AXE PIÉTONS-VÉLO ENTRE CARANTEC ET L'ÉCOLE DE LA TOUR/QUARTIER DU POMMIER ET TRANSITANT PAR L'ÉCOLE DE LA PLACE (« AXE QUARTIERS »)

S'APPUYER SUR LE RÉSEAU DE CHEMINEMENTS DE MOBILITÉ DOUCE (PRÉAU DE L'ÉCOLE, CŒUR DE LA FERME SARASIN) POUR RENFORCER LA PERMÉABILITÉ DU QUARTIER (VERS SARASIN ET VERS CARANTEC)

ORGANISER UN ESPACE PUBLIC AUTOUR DU BÂTIMENT DE LA CURE QUI MARQUE LA « TÊTE DE QUARTIER » TOUT EN S'APPUYANT SUR LA REQUALIFICATION DU CHEMIN SARASIN COMME COUTURE ENTRE LES DEUX « RIVES »

CRÉER UN RÉSEAU D'ESPACES PUBLICS SECONDAIRES À L'INTÉRIEUR DU QUARTIER ET LE LONG DE L'AXE TRANSVERSAL « QUARTIERS » (« POINTS DE CONVERGENCE »)

PROGRAMMER LE MOBILIER EXTÉRIEUR ET OPTER POUR DES MATÉRIAUX SOBRES EN CARBONE

PROGRAMMER LES ESPACES PUBLICS SELON LES USAGES SOUHAITÉS, SOUTENIR LE DÉPLOIEMENT DE LA VIE DE QUARTIER

METTRE EN PLACE DES AMÉNAGEMENTS RÉVERSIBLES ET MODULABLES FAVORISANT UNE MULTIPLICITÉ D'USAGES ET TENANT COMPTE DES SAISONNALITÉS

PRIVILÉGIER LES MATÉRIAUX LOCAUX, PEU TRANSFORMÉS ET FACILES D'ENTRETIEN : MOBILIERS DE SÉJOUR, DE RENCONTRE ET DE JEU

1 - STRUCTURE URBAINE, ESPACES PUBLICS, FORMES BÂTIES

PRÉSERVER LE PATRIMOINE BÂTI

MAINTENIR ET INTÉGRER HARMONIEUSEMENT LE BÂTIMENT DE LA CURE PAROISSIALE SAINT-HIPPOLYTE INSCRIT À L'INVENTAIRE

MAINTENIR L'ENSEMBLE EDOUARD-SARASIN ET LA STRUCTURE DE LA RUE QUI CONSTITUENT L'ENTRÉE OUEST HISTORIQUE DE LA COMMUNE

ASSURER UNE INTÉGRATION ARCHITECTURALE HARMONIEUSE, JOUER SUR LES ALTIMÉTRIES À GRANDE ÉCHELLE

METTRE EN BALANCE LES OBJECTIFS DE DENSIFICATION, D'EMPRISE AU SOL, D'HAUTEUR DE CONSTRUCTION ET DE SEUIL DE RENTABILITÉ DE L'OPÉRATION

PROPOSER DES GABARITS QUI S'INTÈGRENT À L'ENVIRONNEMENT BÂTI EXISTANT ET PROJETÉ (CARANTEC). IDENTIFIER DES TRANSITIONS DOUCES ENTRE VILLE HAUTE (LA TOUR, LE POMMIER) ET VILLE BASSE (SARASIN)

TIRER PARTI DE LA TOPOGRAPHIE EXISTANTE SUR LE SITE

PRENDRE EN COMPTE LES GABARITS DE CONSTRUCTIONS FIXÉS PAR LA LCI ET LES ALTITUDES MAXIMALES DU PLAFOND AÉRIEN

ÊTRE ATTENTIF À L'ÉCHELLE HUMAINE DANS LA CONCEPTION DES FORMES BÂTIES

CONCEVOIR DES BÂTIMENTS FAVORABLES AUX COMPORTEMENTS DE SOBRIÉTÉ, ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE

RÉDUIRE LE NOMBRE DE M² INDIVIDUEL AU PROFIT D'ESPACES PARTAGÉS AU SEIN DES IMMEUBLES (ATELIERS, LOCAUX, BUANDERIE, ...)

CONCEVOIR, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, DES LOGEMENTS MODULABLES ET ÉVOLUTIFS POUR ACCOMPAGNER LES CYCLES DE VIE

PORTER UNE ATTENTION AU TRAITEMENT DES REZ-DE-CHAUSSÉE : INTÉGRER DES POSSIBILITÉS D'USAGES COLLECTIFS EN PIEDS D'IMMEUBLES EN COHÉRENCE AVEC LA PROGRAMMATION DES USAGES DU QUARTIER ET DE L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE (LOCAUX COMMUNS DE TÉLÉTRAVAIL, LOCAUX ASSOCIATIFS, ...)

2 - PAYSAGE, ENVIRONNEMENT

PROGRAMMER LES VIDES COMME ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU PROJET, CRÉER UN RÉSEAU D'ÎLOTS DE FRAICHEUR

ÉVITER LA CRÉATION D'ÎLOTS DE VERDURE SOLITAIRE

CONNECTER LES ESPACES DE VERDURE AU SEIN DU RÉSEAU DE PARCS (MARRONNIERS, SARASIN, CHÂTEAU)

TIRER PARTI DE LA ZONE DE VERDURE ET DE PRAIRIE DU CHAPEAU DU CURÉ COMME UNE OPPORTUNITÉ DE RELIER LES CAMPAGNES

PRÉSERVER ET CONSOLIDER LA STRUCTURE ARBORÉE EXISTANTE ET RENFORCER LA BIODIVERSITÉ

MAINTENIR LES ARBRES RÉFÉRENCÉS COMME « À CONSERVER »

COMPENSER LES AUTRES ARBRES DONT LA DISPOSITION EMPÊCHE LA CONCRÉTISATION DES OBJECTIFS DU PROJET

AUGMENTER LE TAUX DE CANOPÉE SUR LE SITE PAR RAPPORT À AUJOURD'HUI

INTÉGRER LA NATURE EN VILLE : CRÉATION D'UN CORRIDOR / RÉSEAU DE BIODIVERSITÉ EN S'APPUYANT SUR LA STRUCTURE ARBORÉE ET VÉGÉTALE, MISE EN PLACE DE NICHES / MAISONS À INSECTES, ...

RÉDUIRE LES SURFACES ARTIFICIALISÉES ET MAXIMISER LES SURFACES DE PLEINE TERRE

MAXIMISER LA SURFACE DE PLEINE TERRE EN DEHORS DES SURFACES BÂTIES (TENDRE PAR EXEMPLE VERS 30%-50% DE PLEINE TERRE)

PRIVILÉGIER LES SURFACES POREUSES ET FILTRANTES

AMÉNAGER UN QUARTIER PRODUCTEUR ET COMESTIBLE

DÉDIER UNE PART DES SURFACES À DES VERGERS ET DES ARBRES FRUITIERS

ENVISAGER L'AMÉNAGEMENT DE POTAGERS AU SEIN DES ESPACES PUBLICS OU EN TOITURE

3 - MOBILITÉ

PLANIFIER UN QUARTIER DES COURTES DISTANCES POUR RÉDUIRE DRASTIQUEMENT LES DÉPLACEMENTS MOTORISÉS (DÉ-MOBILITÉ)

AMÉNAGER UNE SIGNALÉTIQUE FONCTIONNELLE ET INTUITIVE EN LIEN AVEC LA PROGRAMMATION DU QUARTIER : VERS LES PRINCIPAUX POINTS D'INTÉRÊTS À PROXIMITÉ, ARRÊTS DE TRANSPORTS PUBLICS ET CHEMINEMENTS DE MOBILITÉ DOUCE

FAVORISER LES REPORTS MODAUX DES TRANSPORTS MOTORISÉS VERS LES MODES DOUX ET LES TRANSPORTS PUBLICS

DÉVELOPPER LE RÉSEAU DE MOBILITÉ DOUCE INTRA SITE ET INTER SITE (COUTURE PARCS ET QUARTIERS)

AMÉNAGER DES LIAISONS DE MOBILITÉ DOUCE POUR RELIER LES ARRÊTS DE TRANSPORTS PUBLICS

INSTALLER DU STATIONNEMENT VÉLO COUVERTS ET SÉCURISÉ, PROCHES DES ENTRÉES DU QUARTIER TOUT EN TENANT COMPTE DU STATIONNEMENT VÉLO PRÉVU AUX ABORDS DES ARRÊTS DE TRANSPORTS PUBLICS DANS LE CADRE DU PROJET TNGS

IMAGINER DES ÉQUIPEMENTS DÉDIÉS AUX STATIONS VÉLOS TELS DES KITS DE RÉPARATION EN LIBRE-SERVICE, SYSTÈME DE NETTOYAGE, ...

INTÉGRER LES MODALITÉS D'ACCESSIBILITÉ AU QUARTIER POUR LES PMR ET PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

MAÎTRISER LE TRANSIT, MINIMISER LE DIMENSIONNEMENT DU STATIONNEMENT DES VÉHICULES MOTORISÉS, FAVORISER LA RÉVERSIBILITÉ

MAÎTRISER LE TRANSIT DES VÉHICULES MOTORISÉS EN OPTIMISANT LA LOCALISATION DES POINTS D'ACCÈS : À DÉFINIR SUR L'AXE SARASIN

FERMER L'ACCÈS DU CHEMIN DU CHAPEAU DU CURÉ AUX VÉHICULES MOTORISÉS

LIMITER LES PLACES DE STATIONNEMENT EN SURFACE EXCEPTÉ POUR LES PMR, VISITEURS, LIVRAISONS, POMPIERS, SERVICES D'URGENCES

ÊTRE AMBITIEUX DANS L'OBJECTIF DE RÉDUCTION DU DIMENSIONNEMENT DU STATIONNEMENT, VISER MOINS D'UNE PLACE PAR LOGEMENT

AMÉNAGER DES PARKINGS SOUS LES IMMEUBLES, EN SILO CONVERTIBLES ET SOUS FORME DE BOX RÉVERSIBLES. MUTUALISER LE STATIONNEMENT AU SEIN DU QUARTIER ET EN LIEN AVEC LES PROJETS CONNEXES (NOTAMMENT CARANTEC)

INTÉGRER DES ÉQUIPEMENTS LIÉS À LA MOBILITÉ PARTAGÉE, ANTICIPER L'USAGE DES MOTORISATIONS ÉLECTRIQUES ET À HYDROGÈNE

PRÉVOIR UN SYSTÈME DE MOBILITÉ PARTAGÉE : MOBILITY, VLS, VÉLOS CARGOS, TROTTINETTES, ...

INSTALLER DES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE ET À HYDROGÈNE : VOITURES, VÉLOS, MICRO-MOBILITÉS, ...

4 - CONSTRUCTIONS, ÉNERGIE

METTRE EN BALANCE LA PERTINENCE D'UNE DÉMOLITION/RECONSTRUCTION DES BÂTIMENTS EXISTANTS AU REGARD DES BÉNÉFICES EN TERMES DE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

PARMI LES BÂTIMENTS À PRÉSERVER, SEULS LES BÂTIMENTS DE LA CURE PAROISSIALE ET CEUX CONSTITUTIFS DE L'ENSEMBLE EDOUARD-SARASIN Y FIGURENT. LES AUTRES BÂTIMENTS PEUVENT ÊTRE DÉMOLIS SANS RESTRICTION PARTICULIÈRE, HORMIS LE MAINTIEN DE LA SUBSTANCE LOCATIVE EN APPLICATION DE LA LDTR POUR LES BÂTIMENTS SIS 159 ET 161 ABC ROUTE DE FERNEY (VOIR CHAPITRE 5). SUR LA BASE DE CE CONSTAT, IL SERA NÉCESSAIRE DE :

- IMAGINER DES VARIANTES ENTRE UNE DÉMOLITION-RECONSTRUCTION TOTALE OU PARTIELLE (EXTENSIONS ET/OU SURÉLÉVATIONS)
- INTÉGRER, LES POSSIBILITÉS DE REVALORISATION / RECYCLAGE DES MATÉRIAUX ISSUS DE LA DÉCONSTRUCTION

RÉDUIRE L'IMPACT CARBONE DU BÂTI

ACCORDER UN SOIN PARTICULIER À LA DURABILITÉ DES ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION

OPTER POUR DES MODES CONSTRUCTIFS SIMPLES ET DES MATÉRIAUX À FAIBLES IMPACTS CARBONE

MINIMISER LES BESOINS EN ÉNERGIE ET EN EAU DES BÂTIMENTS, VALORISER L'EAU COMME UNE RESSOURCE

GARANTIR LA QUALITÉ DE L'ENVELOPPE THERMIQUE ET DE L'ISOLATION PHONIQUE DES BÂTIMENTS

IDENTIFIER UN SYSTÈME DE COLLECTE, RÉTENTION ET RÉUTILISATION DES EAUX DE PLUIE (VÉGÉTALISATION, BASSIN DE RÉTENTION) EN LIEN AVEC LE CONCEPT PAYSAGER

AMÉNAGER UN BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX ET IMAGINER UNE MUTUALISATION AVEC UN PLAN D'EAU À L'USAGE DES HABITANTS

METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES TOITURES ET DES FAÇADES

CONCEVOIR LES TOITURES AVEC LA MÊME ATTENTION QUE LE RESTE DU BÂTIMENT

ÉTUDIER LA POSSIBILITÉ DE COMBINER PLUSIEURS AFFECTATIONS EN TOITURE : USAGES COLLECTIFS, POTAGERS, VÉGÉTALISATION, RÉTENTION D'EAU ET INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

4 - CONSTRUCTIONS, ÉNERGIE

ENVISAGER DES POSSIBILITÉS D'INTÉGRER DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN FAÇADES

SUBSTITUER L'APPROVISIONNEMENT FOSSILE PAR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LOCALES

ATTEINDRE, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, DES PERFORMANCES ÉQUIVALENTES À CELLES DES BÂTIMENTS « PASSIFS », ÊTRE PLUS AMBITIEUX QUE LE STANDARD THPE

INTÉGRER DU SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE (TOITURES, FAÇADES), ÉVALUER L'OPPORTUNITÉ D'UNE PRODUCTION SUPÉRIEURE AU SEUIL DES 30W/M² FIXÉS POUR UN BÂTIMENT THPE

EXPLOITER AU NIVEAU COMMUNAL LES RÉSEAUX D'APPROVISIONNEMENT DE PROXIMITÉ : RÉSEAU THERMIQUE GÉNILAC ET/OU CAD

METTRE EN PLACE UN CONCEPT GLOBAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

IDENTIFIER UN SYSTÈME DE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS À L'ÉCHELLE DU QUARTIER

PRÉVOIR DES ESPACES DE TRI/RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS INTÉGRÉS AUX BÂTIMENTS

IDENTIFIER UN SYSTÈME DE REVALORISATION LOCALE DES DÉCHETS ORGANIQUES (AGRICULTURE, COMPOSTEURS DE QUARTIER)

PRENDRE EN COMPTE LA PROBLÉMATIQUE DU BRUIT ET RESPECTER LES VALEURS LIMITES D'IMMISSIONS

METTRE EN ŒUVRE LES MESURES CONSTRUCTIVES SUIVANTES :

- PRIVILÉGIER DES AFFECTATIONS TRAVERSANTES DES BÂTIMENTS EXPOSÉS
- RENFORCER L'ISOLATION ACOUSTIQUE DES FAÇADES EXPOSÉES (NORME SIA 181 : 2006)
- AUTRES TYPES DE MESURES : BITUME PHONOABSORBANT, LIMITATION DES VITESSES

5 - PROGRAMMATION

DENSIFIER POUR PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET LIBRES DE CONSTRUCTION

AUGMENTER LE POTENTIEL D'ACCUEIL AU SEIN DU QUARTIER : DE 108 LOGEMENTS EXISTANTS À 300 LOGEMENTS MINIMUM

RÉPONDRE À L'IMPÉRATIF DE CONSTRUCTION DE LOGEMENT

AMÉNAGER UN QUARTIER À DOMINANTE LOGEMENT

OFFRIR UNE GAMME LARGE DE LOGEMENTS POUR GARANTIR UNE MIXITÉ SOCIALE (FAMILLES, ÉTUDIANTS, RETRAITÉS, ...)

LES LOGEMENTS EXISTANTS AU SEIN DES BÂTIMENTS SIS 159 ET 161 ROUTE DE FERNEY SONT SOUMIS À L'APPLICATION DE LA LDTR, PROPRIÉTÉS DE LA CPP (CAISSE DE PRÉVOYANCE DES FONCTIONNAIRES DE POLICE ET DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES). POUR CES LOGEMENTS, IL SERA NÉCESSAIRE DE PRÉSERVER LA SUBSTANCE LOCATIVE EXISTANTE. SOIT UNE RESTITUTION, APRÈS RECONSTRUCTION, DES LOGEMENTS LOUÉS À DES CONDITIONS ANALOGUES À CELLES EN VIGUEUR.

PRIVILÉGER LES CIRCUITS COURTS ET AMÉNAGER UN QUARTIER DES COURTES DISTANCES

IDENTIFIER UN PROGRAMME D'ACTIVATION DES REZ-DE-CHAUSSÉE LE LONG DE L'AXE SARASIN, EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES QUARTIERS ALENTOURS : PETITS COMMERCEs, ÉPICERIES LOCALES

IDENTIFIER UN PROGRAMME D'ACTIVATION DES REZ-DE-CHAUSSÉE CÔTÉ ROUTE DE FERNEY, EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES QUARTIERS ALENTOURS : LOCAUX CULTURELS, TÉLÉTRAVAIL & CO-WORKING, LOCAUX PARTAGÉS ET ASSOCIATIFS, CRÈCHE, ...

PROGRAMMER UN LIEU FÉDÉRATEUR AU CŒUR DU QUARTIER ET CÔTÉ ALLÉE DES MARRONNIERS : CABANE-BAR, RESTAURANT, SALLE POLYVALENTE, MAISON DE QUARTIER

FAVORISER L'ÉCONOMIE DU PARTAGE

PROGRAMMER DES SERVICES COLLECTIFS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS : GRILLADES, JEUX DE BOULES, BUANDERIES, ATELIERS, ETC.

CONCEVOIR DES AMÉNAGEMENTS LIÉS AU PARTAGE DE BIENS ET DE SERVICES : BIBLIOTHÈQUE, BOÎTE D'ÉCHANGE D'OBJET, ÉCHANGE DE SERVICE ENTRE VOISINS, ...

Schéma d'intentions



Légende

- | | | | |
|---------------------------------|------------------------------|------------------------|-------------------------------|
| Secteurs en développement | Réseau d'espaces publics | Arbres à conserver | Tracé TNGS |
| Trame bâtie | Traversées à aménager | Axes MD structurants | arrêts TP |
| Bâtiments projetés/à préserver | Rez-de-chaussée à activer | Autres connexions MD | Tracés lignes 4 et 53 |
| Charpente paysagère | Lieu fédérateur à créer | Portail à ouvrir | Réaménagement d'axes routiers |
| Quartiers et secteurs adjacents | Mixité et intensité d'usages | Connexions TIM futures | Seuils (traversées TNGS) |



les
fmr

LMAU

Agence Luc Malnati
Architectes - Urbanistes

les fmr

Axelle Valance

Eileen Kandji

lmau

Luc Malnati

Parsa Zarian

Crédit photo © les fmr